

## 1. Développer des conseils consultatifs/participatifs au sein de sa commune

### 1. Contexte et description

La création des conseils consultatifs et participatifs émane de la volonté unanime des services sociaux, associations locales et mandataires de prendre en compte les préoccupations des citoyens en vue de définir des actions spécifiques dans un programme communal général et d'impliquer ceux-ci dans l'initiation de nouveaux projets.

De plus, un projet inter-conseils consultatifs a été élaboré afin de traiter avec les citoyens des thématiques transversales.

Les conseils consultatifs/participatifs locaux envisagés habituellement sont : le Conseil consultatif des enfants – le Conseil consultatif des adolescents – le Conseil consultatif des personnes âgées/seniors/aînés – le Conseil consultatif des personnes handicapées – le Conseil consultatif d'usagers de certains services – le Conseil consultatif de quartier – Le Conseil consultatif/participatif thématique – Le Conseil consultatif lié à une actualité, un événement.

Le projet peut être prolongé ou renforcé par l'octroi d'un budget participatif à gestion autonome (voir la fiche concernant le budget participatif du droit à la participation citoyenne et démocratique).

### 2. Publics cibles

L'ensemble de citoyens est concerné.

### 3. Parties prenantes

Les agents communaux référents ou les agents du CPAS, les mandataires locaux, les membres des conseils consultatifs, les personnes ou services invités pour leur expertise en fonction des dossiers, les représentants d'associations publiques ou privées, les représentants d'institutions impliquées, les bénévoles.

### 4. Mise en œuvre

- Discussions préparatoires avec les partenaires de terrain, les mandataires, les citoyens.
- Accord des autorités locales.
- Information des citoyens ou associations par courrier.
- Information dans la presse ou via une séance publique d'information.
- Lancement de l'appel à candidatures.
- Désignation des membres.
- Organisation de la première séance, élaboration d'un ROI ou d'une charte de fonctionnement, élection des personnes (pilotes/responsables/présidents), définition des missions de la commission et des membres.
- Organisation de sous-groupes thématiques ou par micro-projets.
- Rédaction d'un ordre du jour et d'un rapport de réunion à chaque séance.
- Organisation périodique de séances plénières (ex : 1x/trimestre) pour faire rapport des groupes de travail et valider les décisions prises en sous-groupes.
- Mise en œuvre des projets.
- Evaluation de chaque projet en sous-groupes.
- Retour des évaluations en séance plénière.
- Rédaction d'un rapport sur les activités réalisées à communiquer au Collège communal, sur le site internet communal, dans le bulletin communal, dans la presse, auprès des autres citoyens, via des événements festifs...



## 5. Conditions de réussite

- Fixer le cadre et les missions avec les parties prenantes.
- Travailler sur des projets concrets et réalistes (en matière budgétaire, de moyens humains et de temporalité).
- Former des groupes de travail où chacun pourra s'exprimer, être motivé à participer.
- Assurer un relais administratif et politique fiable et rapide.
- Assurer la visibilité des décisions et des actions auprès des services compétents, de la population, des autorités communales.
- Utiliser tous les canaux de communication.
- Articuler les actions/projets avec les autres projets communautaires.
- Faire participer tous les acteurs à l'évaluation.
- Partir des suggestions de la population (projets ascendants prioritairement).
- Assurer un soutien tout au long du processus, être disponible, laisser chacun choisir son niveau d'implication et/ou de réalisation en fonction de ses compétences et de ses affinités.

## 6. Pratiques exemplatives

**Chaufontaine** : création de nombreux conseils consultatifs dont ceux des enfants, des adolescents, des personnes âgées, de la personne handicapée. Ceux-ci travaillent de manière structurée et autonome, mais se rencontrent également au sein d'un inter-conseil consultatif.

**Waremmé** : Conseil participatif et citoyen qui regroupe des personnes actives dans des actions communautaires organisées avec les services socioculturels, éducatifs et de santé, mais aussi des citoyens volontaires désireux de renforcer leur participation dans la cité avec pour objectif le développement d'un modèle mixte de plateforme de concertation pour élaborer les projets avec des usagers et des citoyens qui disposent d'un statut d'acteurs-partenaires.

